

Du 5 novembre 2025 au 26 novembre 2025 à midi (heure de Paris)	Saisie des vœux sur SIAM .
À partir du 27 novembre 2025	Téléchargement des confirmations individuelles de demande de mutation (elles seront disponibles sur la messagerie I-Prof).
Jeudi 11 décembre 2025 au plus tard	Date limite d'envoi des confirmations individuelles de demande de mutation et des pièces justificatives aux DSDEN. NB : l'absence de transmission de cette confirmation entraîne l'annulation de la participation.
Lundi 12 janvier 2026 au plus tard	Date limite de réception par les services départementaux (DSDEN) des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale .
Mercredi 14 janvier 2026	Affichage des barèmes initiaux dans Siam pour vérification par les enseignants.
Du mercredi 14 janvier au mercredi 28 janvier 2026	Phase de demandes de correction des barèmes initiaux formulées par les enseignants et traitement des demandes par les services départementaux .
Mardi 3 février 2026 <u>au plus tard</u> .	Date limite de réception par les services départementaux (DSDEN) des demandes d'annulation de participation .
Mercredi 4 février 2026	Les barèmes sont arrêtés définitivement par chaque DSDEN et visibles par les agents dans SIAM. Ils <u>ne sont plus susceptibles d'appel</u> . NB : Faire une capture d'écran du barème pour le conserver car il ne sera plus disponible après la fermeture du serveur. Il servira pour d'éventuelles démarches futures, notamment en cas de recours.
Mercredi 11 mars 2026 à midi (heure de Paris)	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation par messagerie I-prof et par sms sur leur téléphone portable s'ils ont indiqué un numéro valide dans SIAM lors de la période de saisie des vœux.
A partir de mi-mars 2026	Début de l'ouverture de la phase intra-académique (dates précises définies par les DSDEN).